



Tva et déclaration étant créateur de contenus

Par Anonyme9194

Bonjour, depuis peu, je suis créateur de contenus sur Tiktok, je met des vidéos sur mon compte et Tiktok me rémunère par mes « vues » grâce au fond créateur, ils ont mis une cagnotte de plusieurs millions d'euros pour encourager les créateurs à s'y mettre.

Est-ce que je dois payer de la TVA dessus ? Je précise que ne vends absolument rien, il n'y a pas de pub, ni rien pour consommer, juste rémunéré par des simples « vues » pour des vidéos que je post de tout et de rien c'est tout.

Autre question que dois-je payer et déclarer ? Je suis déjà auto entrepreneur dans le e-commerce (je suis en pause pour l'instant) donc aucun revenu, l'ursaff parle de prestations service libéral c'est dans cette case là que je dois cocher ? Car je retrouve plein d'exemples sauf le mien. (il y a 3 cases à cocher pour déclarer (commerce, prestataire service et prestataire libéral)

Et qu'est-ce j'ai d'autres à déclarer ?

Merci de m'éclaircir car c'est vraiment flou pour moi..

Cordialement.